

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Loblaw présente ses résultats pour le premier trimestre de 2016 et annonce une augmentation de 4 % du dividende trimestriel sur les actions ordinaires<sup>1)</sup>

**BRAMPTON, ONTARIO Le 4 mai 2016** Les Compagnies Loblaw limitée (TSX : L) (« Loblaw » ou la « société ») a annoncé aujourd'hui ses résultats financiers non audités pour le premier trimestre clos le 26 mars 2016. Le rapport du premier trimestre de 2016 aux actionnaires de la société sera disponible sous l'onglet « Investisseurs » du site Web de la société à [loblaw.ca](http://loblaw.ca) et sera déposé sur SEDAR et disponible à [sedar.com](http://sedar.com).

« Nous avons poursuivi la mise en œuvre de notre plan financier au premier trimestre de 2016, alors que nous avons enregistré un chiffre d'affaires positif des magasins comparables, maintenu des marges brutes stables et réalisé un bénéfice d'exploitation à la hausse », a déclaré Galen G. Weston, président du Conseil et président de Les Compagnies Loblaw limitée.

« Le chiffre d'affaires positif des magasins comparables s'explique par la solide performance du secteur des pharmacies au détail, celle du secteur de l'alimentation au détail ayant déçu légèrement. Quant à l'avenir, nous sommes convaincus que le degré de priorité que nous accordons sans cesse à la croissance du bénéfice, conjugué au solide bilan de notre société, nous permettra de financer des initiatives favorisant la croissance et de remettre du capital à nos actionnaires, malgré un contexte hautement concurrentiel au sein de l'industrie de la vente au détail et des pressions constantes exercées par la réforme du réseau de la santé. »

#### FAITS SAILLANTS DU PREMIER TRIMESTRE DE 2016

- Les produits ont augmenté de 333 millions de dollars, ou 3,3 %, comparativement à ceux inscrits au premier trimestre de 2015 pour s'établir à 10 381 millions de dollars.
- Le chiffre d'affaires du secteur Vente au détail a augmenté de 324 millions de dollars, ou 3,3 %, comparativement à celui inscrit au premier trimestre de 2015 pour s'établir à 10 154 millions de dollars.
  - Le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail (Loblaw) a augmenté de 2,6 % si l'on ne tient pas compte des postes d'essence;
  - Le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur des pharmacies au détail (Shoppers Drug Mart/Pharmaprix) a augmenté de 6,3 %, le chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des médicaments sur ordonnance ayant augmenté de 4,2 % et le chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des produits de l'avant du magasin ayant augmenté de 8,2 %.
- Le montant ajusté du BAIIA<sup>2)</sup> a augmenté de 40 millions de dollars, ou 5,1 %, comparativement à celui inscrit au premier trimestre de 2015 pour s'établir à 829 millions de dollars.
- Le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société<sup>2)</sup> a augmenté de 37 millions de dollars, ou 12,3 %, comparativement à celui inscrit au premier trimestre de 2015 pour s'établir à 338 millions de dollars. Le montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire<sup>2)</sup> a augmenté de 0,10 \$, ou 13,9 %, comparativement à celui inscrit au premier trimestre de 2015 pour s'établir à 0,82 \$.
- Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société a augmenté de 47 millions de dollars, ou 32,2 %, comparativement à celui inscrit au premier trimestre de 2015 pour s'établir à 193 millions de dollars. Le bénéfice net dilué par action ordinaire a augmenté de 0,12 \$, ou 34,3 %, comparativement à celui inscrit au premier trimestre de 2015 pour s'établir à 0,47 \$.
- Au premier trimestre, la société a réalisé des synergies nettes d'environ 72 millions de dollars, en hausse de 28 millions de dollars comparativement au premier trimestre de 2015.
- La société a procédé au rachat de 3,4 millions d'actions aux fins d'annulation à un coût de 231 millions de dollars.
- Le dividende trimestriel sur les actions ordinaires a augmenté de 4,0 %, passant de 0,25 \$ par action ordinaire à 0,26 \$ par action ordinaire.

## RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS

Pour les périodes closes le 26 mars 2016 et le 28 mars 2015 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2016 (12 semaines)	2015 (12 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
<b>Produits</b>	<b>10 381 \$</b>	10 048 \$	333 \$	3,3 %
Montant ajusté du BAIIA <sup>2)</sup>	<b>829</b>	789	40 \$	5,1 %
Montant ajusté de la marge du BAIIA <sup>2)</sup>	<b>8,0 %</b>	7,9 %		
<b>Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société</b>	<b>196 \$</b>	146 \$	50 \$	34,2 %
<b>Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société<sup>1)</sup></b>	<b>193</b>	146	47	32,2 %
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société <sup>2)</sup>	<b>338</b>	301	37	12,3 %
<b>Bénéfice net dilué par action ordinaire (en dollars)</b>	<b>0,47 \$</b>	0,35 \$	0,12 \$	34,3 %
Montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire <sup>2)</sup> (en dollars)	<b>0,82</b>	0,72	0,10	13,9 %
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – dilué (en millions)	<b>412,6</b>	416,1		

i) Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société correspond au bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société, déduction faite des dividendes déclarés sur les actions privilégiées de deuxième rang, série B, de la société.

Le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société<sup>2)</sup> s'est établi à 338 millions de dollars (0,82 \$ par action ordinaire) au premier trimestre de 2016, en hausse de 37 millions de dollars (0,10 \$ par action ordinaire) comparativement à celui inscrit au premier trimestre de 2015, en raison essentiellement des facteurs suivants :

- les résultats affichés par le secteur Vente au détail, qui reflétaient notamment la réalisation d'un chiffre d'affaires positif des magasins comparables et le maintien d'une marge brute stable, malgré l'incidence de la réforme du réseau de la santé;
- un apport positif des synergies nettes supplémentaires de 28 millions de dollars.

Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société s'est établi à 193 millions de dollars (0,47 \$ par action ordinaire) au premier trimestre de 2016, en hausse de 47 millions de dollars (0,12 \$ par action ordinaire) comparativement à celui inscrit au premier trimestre de 2015. En plus des éléments dont il est question ci-dessus, l'augmentation du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société reflète l'incidence, d'un exercice à l'autre, des éléments importants suivants :

- l'incidence négative de 22 millions de dollars (0,04 \$ par action ordinaire) de la variation de l'ajustement de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change;
- l'incidence positive d'une diminution de 11 millions de dollars (0,02 \$ par action ordinaire) des charges de restructuration et autres charges connexes;
- l'incidence négative de 10 millions de dollars (0,02 \$ par action ordinaire) de modifications apportées aux lois fiscales avec application rétroactive;
- l'incidence positive d'une diminution des charges d'intérêts nettes et autres charges financières essentiellement attribuable à l'ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie de 26 millions de dollars (0,06 \$ par action ordinaire).

## SECTEURS D'EXPLOITATION À PRÉSENTER

### Secteur Vente au détail

Pour les périodes closes le 26 mars 2016 et le 28 mars 2015 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2016 (12 semaines)	2015 (12 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Chiffre d'affaires	10 154 \$	9 830 \$	324 \$	3,3 %
Marge brute	2 776	2 624	152	5,8 %
Montant ajusté de la marge brute <sup>2)</sup>	2 777	2 624	153	5,8 %
Montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage <sup>2)</sup>	27,3 %	26,7 %		
Montant ajusté du BAIIA <sup>2)</sup>	780 \$	739 \$	41 \$	5,5 %
Montant ajusté de la marge du BAIIA <sup>2)</sup>	7,7 %	7,5 %		
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	362 \$	364 \$	(2) \$	(0,5)%

Pour les périodes closes le 26 mars 2016 et le 28 mars 2015 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2016 (12 semaines)		2015 (12 semaines)	
	Chiffre d'affaires	Chiffre d'affaires des magasins comparables	Chiffre d'affaires	Chiffre d'affaires des magasins comparables
Secteur de l'alimentation au détail	7 390 \$	2,0 %	7 234 \$	2,0 %
Secteur des pharmacies au détail	2 764	6,3 %	2 596	3,1 %
Médicaments sur ordonnance	1 313	4,2 %	1 257	3,5 %
Produits de l'avant du magasin	1 451	8,2 %	1 339	2,7 %

**Performance financière globale du secteur Vente au détail** Le montant ajusté du BAIIA<sup>2)</sup> a augmenté de 41 millions de dollars au premier trimestre de 2016, en raison essentiellement de l'augmentation du chiffre d'affaires, y compris l'incidence positive du congé de Pâques, des synergies nettes supplémentaires, de l'augmentation du montant ajusté de la marge brute<sup>2)</sup> du secteur Vente au détail et de l'amélioration au chapitre des frais de vente et charges générales et administratives, si l'on ne tient pas compte de l'incidence des franchises consolidées.

**Chiffre d'affaires** Le chiffre d'affaires du secteur Vente au détail s'est établi à 10 154 millions de dollars au premier trimestre de 2016 comparativement à 9 830 millions de dollars au premier trimestre de 2015, en hausse de 324 millions de dollars, en raison essentiellement des facteurs suivants :

- Le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail a augmenté de 2,6 % au premier trimestre (4,0 %<sup>5)</sup> en 2015) si l'on ne tient pas compte des postes d'essence (0,6 %). Si l'on tient compte des postes d'essence, le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail a augmenté de 2,0 % (2,0 % en 2015). Le moment du congé de Pâques a eu une incidence positive d'environ 1,0 %.
- L'indice interne moyen trimestriel du prix des aliments du secteur de l'alimentation au détail de la société a été modérément supérieur (supérieur en 2015) à l'inflation nationale moyenne trimestrielle du prix des aliments de 4,3 % (4,6 % en 2015), calculée selon l'indice des prix à la consommation des aliments achetés au magasin (l'« IPC »). L'IPC ne traduit pas nécessairement l'incidence de l'inflation sur la composition spécifique de l'offre de produits vendus dans les magasins de la société.
- Le chiffre d'affaires du secteur des pharmacies au détail tient compte de l'augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables de 4,2 % (3,5 % en 2015) et de l'augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des produits de l'avant du magasin de 8,2 % (2,7 % en 2015). Le moment du congé de Pâques a eu une incidence positive d'environ 1,9 % sur le chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des produits de l'avant du magasin.
- Au cours des 12 derniers mois, la superficie nette en pieds carrés du secteur Vente au détail a diminué de 0,2 million de pieds carrés, ou 0,3 %, en raison essentiellement du plan de fermeture de magasins de la société annoncé en 2015.

Au premier trimestre de 2016, le montant ajusté de la marge brute<sup>2)</sup>, le montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage<sup>2)</sup> et le montant ajusté du BAIIA<sup>2)</sup> rendaient compte de l'incidence de la consolidation de franchises au cours du trimestre, dont il est question à la rubrique « Autre question liée au secteur Vente au détail ».

**Montant ajusté de la marge brute<sup>2)</sup>** Le montant ajusté de la marge brute<sup>2)</sup> s'est établi à 2 777 millions de dollars au premier trimestre de 2016 comparativement à 2 624 millions de dollars au premier trimestre de 2015. Le montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage<sup>2)</sup> s'est établi à 27,3 %, en hausse de 60 points de base comparativement à celui inscrit au premier trimestre de 2015. Si l'on ne tient pas compte de la consolidation des franchises, le montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage<sup>2)</sup> s'est établi à 26,9 %, en hausse de 20 points de base comparativement à celui inscrit au premier trimestre de 2015, en raison des synergies opérationnelles réalisées et d'une augmentation de la marge brute sous-jacente du secteur Vente au détail, en partie contrebalancées par l'incidence de la réforme du réseau de la santé.

**Montant ajusté du BAIIA<sup>2)</sup>** Le montant ajusté du BAIIA<sup>2)</sup> s'est établi à 780 millions de dollars au premier trimestre de 2016 comparativement à 739 millions de dollars au premier trimestre de 2015, en hausse de 41 millions de dollars, ou 5,5 %, en raison de l'augmentation du montant ajusté de la marge brute<sup>2)</sup> dont il est question ci-dessus, en partie contrebalancée par une augmentation de 112 millions de dollars des frais de vente et charges générales et administratives. Les frais de vente et charges générales et administratives exprimés en pourcentage du chiffre d'affaires ont augmenté de 40 points de base comparativement à ceux inscrits au premier trimestre de 2015 pour s'établir à 19,6 %. Si l'on ne tient pas compte de la consolidation des franchises, les frais de vente et charges générales et administratives exprimés en pourcentage du chiffre d'affaires ont diminué de 10 points de base comparativement à ceux inscrits au premier trimestre de 2015 pour s'établir à 19,1 %, les coûts plus élevés liés aux magasins et aux services aux magasins ayant été plus que contrebalancés par la réalisation de synergies opérationnelles et l'incidence positive des cours de change.

**Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles** Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ont diminué de 2 millions de dollars au premier trimestre de 2016 comparativement à ceux inscrits au premier trimestre de 2015 pour s'établir à 362 millions de dollars, et ils tiennent compte d'un amortissement de 124 millions de dollars (124 millions de dollars en 2015) des immobilisations incorporelles lié à l'acquisition de Corporation Shoppers Drug Mart (« Shoppers Drug Mart/Pharmaprix »). Si l'on ne tient pas compte de cet amortissement, la diminution de 2 millions de dollars des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles découle essentiellement d'une diminution de l'amortissement des actifs plus âgés de la chaîne d'approvisionnement.

#### **Autre question liée au secteur Vente au détail**

**Consolidation des franchises** À la clôture du premier trimestre de 2016, la société avait consolidé 115 magasins franchisés, soit 30 franchises additionnelles et 85 magasins consolidés en 2015. La société a comptabilisé l'incidence différentielle des 115 magasins franchisés consolidés comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	2016 (12 semaines)
Chiffre d'affaires	64 \$
Marge brute	59
Montant ajusté de la marge brute <sup>2)</sup>	59
Montant ajusté du BAIIA <sup>2)</sup>	(6)
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	4
Perte nette attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	(9)

La société exploite plus de 500 magasins franchisés, y compris 115 magasins franchisés consolidés, aux termes du nouveau contrat de franchise et du contrat de franchise qui était déjà en vigueur. La société continuera de convertir les franchises existantes au nouveau contrat de franchise simplifié à l'expiration de leur contrat actuellement en vigueur.

### Secteur Services financiers<sup>3)</sup>

Pour les périodes closes le 26 mars 2016 et le 28 mars 2015 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2016 (12 semaines)	2015 (12 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Produits	207 \$	199 \$	8 \$	4,0 %
Montant ajusté du BAIIA <sup>2)</sup>	44	45	(1)	(2,2) %
Bénéfice avant impôt sur le résultat	28	28	—	— %

  

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Au 26 mars 2016	Au 28 mars 2015	Variation (en \$)	Variation (en %)
Montant net moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre	2 692 \$	2 554 \$	138 \$	5,4 %
Créances sur cartes de crédit	2 594	2 478	116	4,7 %
Compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit	53	51	2	3,9 %
Rendement annualisé sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre	14,0 %	14,2 %		
Taux annualisé de pertes sur créances sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre	4,5 %	4,8 %		

**Bénéfice avant impôt sur le résultat** Le bénéfice avant impôt sur le résultat s'est établi à 28 millions de dollars au premier trimestre de 2016, inchangé comparativement à celui inscrit au premier trimestre de 2015, en raison de l'augmentation des produits d'intérêts attribuable à la croissance du portefeuille de créances sur cartes de crédit et à une augmentation du chiffre d'affaires des kiosques La Boutique Mobile, contrebalancées par l'augmentation des coûts liés au programme de fidélisation du secteur Services financiers et par les pertes sur cartes de crédit qui ont résulté de la croissance de la clientèle active.

**Créances sur cartes de crédit** Au 26 mars 2016, les créances sur cartes de crédit s'établissaient à 2 594 millions de dollars, en hausse de 116 millions de dollars comparativement à celles inscrites au 28 mars 2015, en raison essentiellement de la croissance de la clientèle active qui a découlé des investissements soutenus au chapitre de l'acquisition de clients et des initiatives en matière de commercialisation et de produits. Au 26 mars 2016, le compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit s'établissait à 53 millions de dollars, en hausse de 2 millions de dollars comparativement au 28 mars 2015 en raison de la croissance du portefeuille de créances sur cartes de crédit.

## Secteur Propriétés de Choix<sup>3)</sup>

Pour les périodes closes le 26 mars 2016 et le 28 mars 2015 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2016 (12 semaines)	2015 (12 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Produits	192 \$	182 \$	10 \$	5,5 %
Montant ajusté du BAIIA <sup>2)</sup>	136	127	9	7,1 %
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	268	339	(71)	(20,9) %
Montant ajusté des fonds provenant des activités d'exploitation <sup>2)</sup>	83	75	8	10,7 %

**Montant ajusté du BAIIA<sup>2)</sup>** Le montant ajusté du BAIIA<sup>2)</sup> a augmenté de 9 millions de dollars au premier trimestre de 2016 comparativement à celui inscrit au premier trimestre de 2015 pour s'établir à 136 millions de dollars, en raison essentiellement de ce qui suit :

- l'augmentation des loyers de base et des recouvrements nets d'impôts fonciers et de charges d'exploitation d'immeubles existants; en partie contrebalancée par
- la variation de l'ajustement de la juste valeur des immeubles de placement.

**Charges d'intérêts nettes et autres charges financières** Les charges d'intérêts nettes et autres charges financières ont diminué de 71 millions de dollars au premier trimestre de 2016 comparativement à celles inscrites au premier trimestre de 2015 pour s'établir à 268 millions de dollars, en raison essentiellement de la variation de l'ajustement de la juste valeur des parts de catégorie B de société en commandite.

**Montant ajusté des fonds provenant des activités d'exploitation<sup>2)</sup>** Le montant ajusté des fonds provenant des activités d'exploitation<sup>2)</sup> a augmenté de 8 millions de dollars au premier trimestre de 2016 comparativement à celui inscrit au premier trimestre de 2015 pour s'établir à 83 millions de dollars, en raison essentiellement du plus grand apport des activités d'exploitation des immeubles.

## DÉCLARATION DE DIVIDENDES

Après la clôture du premier trimestre de 2016, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel sur les actions ordinaires et les actions privilégiées de deuxième rang, série B de :

Actions ordinaires	0,26 \$ par action ordinaire, à payer le 1 <sup>er</sup> juillet 2016 aux actionnaires inscrits le 15 juin 2016
Actions privilégiées de deuxième rang, série B	0,33 \$ par action, à payer le 30 juin 2016 aux actionnaires inscrits le 15 juin 2016

## PERSPECTIVES<sup>4)</sup>

Loblaw demeure concentrée sur son cadre stratégique, qui vise à lui permettre d'avoir la meilleure offre dans les domaines des produits d'alimentation, de santé et de beauté, d'assurer l'excellence au chapitre de l'exploitation et de générer de la croissance. Ce cadre stratégique repose sur une stratégie financière axée sur le maintien d'affaires stables. Cette stratégie vise un chiffre d'affaires positif des magasins comparables et une marge brute stable, la génération d'efficacités, la réalisation de synergies découlant de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix par la société et le remboursement de capital aux actionnaires. La société prévoit ce qui suit pour 2016 :

- la réalisation d'un chiffre d'affaires positif des magasins comparables et d'une marge brute stable pour son secteur Vente au détail dans un marché de l'alimentation hautement concurrentiel, malgré les pressions négatives persistantes exercées par la réforme du réseau de la santé;
- l'augmentation du montant ajusté du bénéfice net;
- l'affectation d'environ 1,3 milliard de dollars au titre des dépenses d'investissement, dont 1,0 milliard de dollars pour son secteur Vente au détail;
- le remboursement de capital aux actionnaires au moyen de l'affectation d'une fraction importante des flux de trésorerie disponibles au rachat d'actions.

## MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR

La société utilise les mesures financières non conformes aux PCGR suivantes : le montant ajusté de la marge brute du secteur Vente au détail, le montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage du secteur Vente au détail, le BAIIA, le montant ajusté du BAIIA, le montant ajusté de la marge du BAIIA, le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières, le montant ajusté de l'impôt sur le résultat, le montant ajusté du taux d'impôt, le montant ajusté du bénéfice net, le montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire ainsi que, dans le cas de Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix (« Propriétés de Choix »), le montant ajusté des fonds provenant des activités d'exploitation. Elle estime que ces mesures financières non conformes aux PCGR fournissent de l'information utile à la direction et aux investisseurs pour évaluer sa performance financière et sa situation financière, pour les raisons indiquées ci-dessous.

La direction a recours à ces mesures et à d'autres mesures financières non conformes aux PCGR afin d'exclure, lors de son analyse de la performance sous-jacente consolidée et sectorielle de la société sur le plan de l'exploitation, l'incidence de certaines charges et de certains produits qui doivent être comptabilisés en vertu des PCGR. La direction exclut ces éléments parce qu'ils ne sont pas nécessairement représentatifs de la performance sous-jacente de la société sur le plan de l'exploitation et qu'ils rendent difficiles les comparaisons de la performance financière sous-jacente d'une période à l'autre. La société exclut d'autres éléments si elle juge qu'il en résultera une analyse plus efficace de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation. L'exclusion de certains éléments ne signifie pas que ces éléments ne sont pas récurrents.

Comme ces mesures n'ont pas de sens normalisé en vertu des PCGR, elles ne sauraient se comparer à des mesures portant le même nom présentées par d'autres sociétés ouvertes ni se substituer à d'autres mesures financières établies selon les PCGR.

Pour un complément d'information sur la nature des éléments exclus du calcul de toutes les mesures financières non conformes aux PCGR présentées ci-dessous, voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR » du rapport du premier trimestre de 2016 aux actionnaires de la société.

**Montant ajusté de la marge brute du secteur Vente au détail et montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage du secteur Vente au détail** Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté de la marge brute du secteur Vente au détail et de la marge brute du secteur Vente au détail. Le montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage du secteur Vente au détail correspond au montant ajusté de la marge brute du secteur Vente au détail, divisé par le chiffre d'affaires du secteur Vente au détail. La société considère le montant ajusté de la marge brute du secteur Vente au détail comme une mesure utile l'aidant à évaluer la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation du secteur Vente au détail et à prendre des décisions à l'égard de ses activités courantes.

Pour les périodes closes le 26 mars 2016 et le 28 mars 2015 (en millions de dollars canadiens)	2016 (12 semaines)	2015 (12 semaines)
Marge brute du secteur Vente au détail	2 776 \$	2 624 \$
Ajouter l'incidence des éléments suivants :		
Charges de restructuration et autres charges connexes	1	—
Montant ajusté de la marge brute du secteur Vente au détail	2 777 \$	2 624 \$

**BAIIA, montant ajusté du BAIIA et montant ajusté de la marge du BAIIA** Le tableau qui suit présente le rapprochement du bénéfice avant impôt sur le résultat, charges d'intérêts nettes et autres charges financières et amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles (le « BAIIA »), du montant ajusté du BAIIA et du montant ajusté du résultat d'exploitation avec le bénéfice d'exploitation, lequel fait l'objet d'un rapprochement avec le bénéfice net établi conformément aux PCGR qui est présenté dans les états consolidés résumés intermédiaires non audités des résultats pour les périodes closes le 26 mars 2016 et le 28 mars 2015. La société considère le montant ajusté du BAIIA comme une mesure utile l'aidant à évaluer la performance de ses activités courantes et sa capacité à générer des flux de trésorerie pour financer ses besoins de trésorerie, notamment son programme de dépenses d'investissement.

Le montant ajusté de la marge du BAIIA correspond au montant ajusté du BAIIA, divisé par les produits.

(en millions de dollars canadiens)	2016 (12 semaines)					2015 (12 semaines)				
	Vente au détail	Services financiers <sup>3)</sup>	Propriétés de Choix <sup>3)</sup>	Consolidation et éliminations	Chiffres consolidés	Vente au détail	Services financiers <sup>3)</sup>	Propriétés de Choix <sup>3)</sup>	Consolidation et éliminations	Chiffres consolidés
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société					196 \$					146 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :										
Participations ne donnant pas le contrôle					(9)					—
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières					157					192
Impôt sur le résultat					92					76
Bénéfice d'exploitation	393 \$	41 \$	136 \$	(134) \$	436 \$	370 \$	42 \$	127 \$	(125) \$	414 \$
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	362	3	—	3	368	364	3	—	3	370
BAIIA	755 \$	44 \$	136 \$	(131) \$	804 \$	734 \$	45 \$	127 \$	(122) \$	784 \$
Bénéfice d'exploitation	393 \$	41 \$	136 \$	(134) \$	436 \$	370 \$	42 \$	127 \$	(125) \$	414 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :										
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	124	—	—	—	124	124	—	—	—	124
Ajustement de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change	10	—	—	—	10	(12)	—	—	—	(12)
Avis de cotisation lié à un exercice précédent	10	—	—	—	10	—	—	—	—	—
Perte de valeur des immobilisations corporelles et autres pertes de valeur connexes, déduction faite des reprises	2	—	—	—	2	3	—	—	—	3
Achats de rentes et rachats de régimes de retraite	2	—	—	—	2	—	—	—	—	—
Charges de restructuration et autres charges connexes	1	—	—	—	1	12	—	—	—	12
Coûts liés à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, déduction faite de l'incidence des opérations de dessaisissement	—	—	—	—	—	2	—	—	—	2
Montant ajusté du résultat d'exploitation	542 \$	41 \$	136 \$	(134) \$	585 \$	499 \$	42 \$	127 \$	(125) \$	543 \$
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	362	3	—	3	368	364	3	—	3	370
Moins : amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	(124)	—	—	—	(124)	(124)	—	—	—	(124)
Montant ajusté du BAIIA	780 \$	44 \$	136 \$	(131) \$	829 \$	739 \$	45 \$	127 \$	(122) \$	789 \$

Une description du nouvel élément d'ajustement au premier trimestre de 2016 figure ci-dessous :

**Avis de cotisation lié à un exercice précédent** Au premier trimestre de 2016, la province d'Ontario a adopté des modifications rétroactives à la *Loi sur les droits de cession immobilière*. Ces modifications s'appliquaient aux cessions immobilières entre deux parties liées ayant eu lieu le 19 juillet 1989 ou après cette date. Ces modifications ont eu une incidence sur certaines cessions immobilières entre la société et Propriétés de Choix au moment du premier appel public à l'épargne, ce qui a donné lieu à la comptabilisation d'une charge de 10 millions de dollars dans les frais de vente et charges générales et administratives du secteur Vente au détail au premier trimestre de 2016.

**Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières** Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières et des charges d'intérêts nettes et autres charges financières qui sont présentées dans les états consolidés résumés intermédiaires non audités des résultats pour les périodes closes le 26 mars 2016 et le 28 mars 2015. La société considère le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières comme une mesure utile pour l'évaluation de sa performance financière sous-jacente et pour la prise de décisions concernant ses activités de nature financière.

Pour les périodes closes le 26 mars 2016 et le 28 mars 2015 (en millions de dollars canadiens)	2016 (12 semaines)	2015 (12 semaines)
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	157 \$	192 \$
Déduire l'incidence des éléments suivants :		
Ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie	32	58
Amortissement accéléré des coûts de financement différés	—	3
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières	125 \$	131 \$

**Montant ajusté de l'impôt sur le résultat et montant ajusté du taux d'impôt** La société considère le montant ajusté de l'impôt sur le résultat comme une mesure utile pour l'évaluation de sa performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation et pour la prise de décisions concernant ses activités courantes.

Pour les périodes closes le 26 mars 2016 et le 28 mars 2015 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2016 (12 semaines)	2015 (12 semaines)
Montant ajusté du résultat d'exploitation <sup>i)</sup>	585 \$	543 \$
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières <sup>i)</sup>	125	131
Montant ajusté du bénéfice avant impôt	460 \$	412 \$
Impôt sur le résultat	92 \$	76 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :		
Incidence fiscale des éléments inclus dans le montant ajusté du bénéfice avant impôt <sup>ii)</sup>	39	35
Modification du taux d'impôt des sociétés prévu par la loi	(3)	—
Montant ajusté de l'impôt sur le résultat	128 \$	111 \$
Taux d'impôt effectif	33,0 %	34,2 %
Montant ajusté du taux d'impôt	27,8 %	26,9 %

i) Voir le rapprochement du montant ajusté du résultat d'exploitation et du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières présenté ci-dessus.

ii) Voir le tableau portant sur le BAIIA, le montant ajusté du BAIIA et le montant ajusté de la marge du BAIIA, ainsi que le tableau présentant le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières ci-dessus pour obtenir une liste exhaustive des éléments inclus dans le montant ajusté du bénéfice avant impôt.

Le montant ajusté du taux d'impôt correspond au montant ajusté de l'impôt sur le résultat, divisé par la somme du montant ajusté du résultat d'exploitation diminué des charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

Une description du nouvel élément d'ajustement au premier trimestre de 2016 figure ci-dessous :

**Modification des taux d'impôt des sociétés prévus par la loi** Les actifs et les passifs d'impôt différé de la société reflètent l'incidence des modifications des taux d'impôt provinciaux et fédéral des sociétés prévus par la loi, ce qui donne lieu à l'imposition d'une charge ou d'un avantage sur les bénéfices. La société applique toute modification du taux d'impôt des sociétés prévu par la loi dans la période au cours de laquelle elle est quasi adoptée par l'instance législative.

Au premier trimestre de 2016, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a annoncé une augmentation du taux d'impôt des sociétés prévu par la loi. Cette augmentation a été promulguée au premier trimestre et le taux est passé de 12 % à 14 % en date du 1<sup>er</sup> avril 2016. Par conséquent, Loblaw a comptabilisé une charge liée à la réévaluation de ses actifs et passifs d'impôt différé.

**Montant ajusté du bénéfice net et montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire** La société considère le montant ajusté du bénéfice net et le montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire comme des mesures utiles pour l'évaluation de sa performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation et pour la prise de décisions concernant ses activités courantes.

Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire et du bénéfice net dilué par action ordinaire établi conformément aux PCGR et présenté pour les périodes closes le 26 mars 2016 et le 28 mars 2015.

(en dollars, sauf indication contraire)	<b>2016</b> <b>(12 semaines)</b>	2015 (12 semaines)
Bénéfice net dilué par action ordinaire	<b>0,47 \$</b>	0,35 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :		
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	<b>0,22</b>	0,22
Ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie <sup>i)</sup>	<b>0,08</b>	0,14
Ajustement de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change	<b>0,02</b>	(0,02)
Avis de cotisation lié à un exercice précédent	<b>0,02</b>	—
Modification du taux d'impôt des sociétés prévu par la loi	<b>0,01</b>	—
Charges de restructuration et autres charges connexes	—	0,02
Amortissement accéléré des coûts de financement différés	—	0,01
Montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire	<b>0,82 \$</b>	0,72 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – dilué (en millions)	<b>412,6</b>	416,1
Montant ajusté du bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société (en millions de dollars canadiens)	<b>341 \$</b>	301 \$
Moins : dividendes prescrits sur les actions privilégiées du capital social (en millions de dollars canadiens)	<b>(3)</b>	—
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société (en millions de dollars canadiens)	<b>338 \$</b>	301 \$

i) Les profits ou les pertes au titre de l'ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie ne sont pas assujettis à l'impôt.

**Montant ajusté des fonds provenant des activités d'exploitation de Propriétés de Choix** Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté des fonds provenant des activités d'exploitation de Propriétés de Choix et des mesures conformes aux PCGR pour les périodes closes le 26 mars 2016 et le 28 mars 2015. La société est d'avis que le montant ajusté des fonds provenant des activités d'exploitation est une mesure utile pour l'évaluation de la performance économique et de la capacité de Propriétés de Choix à verser des distributions.

(en millions de dollars canadiens)	<b>2016</b> <b>(12 semaines)</b>	2015 (12 semaines)
<b>Perte nette</b>	<b>(132) \$</b>	(211) \$
Ajustements de la juste valeur des parts de catégorie B de société en commandite	<b>181</b>	254
Ajustements de la juste valeur des immeubles de placement	<b>14</b>	1
Ajustements de la juste valeur de la rémunération fondée sur des parts	<b>1</b>	—
Ajustements de la juste valeur des immeubles de placement détenus dans la coentreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	<b>(14)</b>	—
Distributions sur les parts de catégorie B de société en commandite	<b>53</b>	50
<b>Fonds provenant des activités d'exploitation</b>	<b>103 \$</b>	94 \$
Produits locatifs comptabilisés sur une base linéaire	<b>(9)</b>	(9)
Amortissement des charges financières	<b>(1)</b>	—
Charge de rémunération fondée sur des parts	<b>1</b>	—
Dépenses d'investissement de maintien liées aux immeubles et à la location, montant normalisé <sup>i)</sup>	<b>(11)</b>	(10)
<b>Montant ajusté des fonds provenant des activités d'exploitation</b>	<b>83 \$</b>	75 \$

i) Le caractère saisonnier a une incidence sur le calendrier des dépenses d'investissement. Le montant ajusté des fonds provenant des activités d'exploitation a été ajusté pour tenir compte de ce facteur afin de faciliter la comparaison entre les trimestres.

## INFORMATIONS SECTORIELLES

La société compte trois secteurs d'exploitation à présenter, dont toutes les principales activités sont exercées au Canada :

- Le secteur Vente au détail comprend principalement les magasins d'alimentation au détail détenus par la société et par des franchisés et les pharmacies détenues par des pharmaciens-propriétaires, ainsi que les pharmacies situées en magasin et les produits de soins de santé et de beauté, les postes d'essence, ainsi que les vêtements et autres articles de marchandise générale. Ce secteur se compose de plusieurs secteurs d'exploitation qui sont regroupés principalement en raison de la nature similaire des produits et services qu'ils offrent dans les activités de vente au détail et à la clientèle;
- Le secteur Services financiers englobe les services de cartes de crédit, les programmes de fidélisation, les services de courtage d'assurance, les services bancaires aux particuliers offerts par l'intermédiaire d'une grande banque à charte canadienne, les services de dépôt ainsi que les services de télécommunications;
- Le secteur Propriétés de Choix détient et loue des immeubles commerciaux à revenus. L'information relative au secteur Propriétés de Choix qui est présentée ci-dessous reflète les méthodes comptables de Propriétés de Choix, qui peuvent différer de celles de la société consolidée. Les différences de méthodes sont éliminées sous l'en-tête Consolidation et éliminations.

Le principal décideur en matière d'exploitation de la société évalue les résultats sectoriels en se fondant sur le montant ajusté du BAIIA<sup>2)</sup> et le montant ajusté du résultat d'exploitation<sup>2)</sup>, tels qu'ils sont présentés périodiquement à la direction interne.

L'information portant sur chaque secteur d'exploitation à présenter est incluse ci-dessous :

(en millions de dollars canadiens)	26 mars 2016 (12 semaines)					28 mars 2015 (12 semaines)				
	Vente au détail	Services financiers <sup>3)</sup>	Propriétés de Choix <sup>3)</sup>	Consolidation et éliminations <sup>9)</sup>	Total	Vente au détail	Services financiers <sup>3)</sup>	Propriétés de Choix <sup>3)</sup>	Consolidation et éliminations <sup>9)</sup>	Total
<b>Produits<sup>ii)</sup></b>	<b>10 154 \$</b>	<b>207 \$</b>	<b>192 \$</b>	<b>(172) \$</b>	<b>10 381 \$</b>	9 830 \$	199 \$	182 \$	(163) \$	10 048 \$
<b>BAIIA<sup>iii)</sup></b>	<b>755 \$</b>	<b>44 \$</b>	<b>136 \$</b>	<b>(131) \$</b>	<b>804 \$</b>	734 \$	45 \$	127 \$	(122) \$	784 \$
Éléments d'ajustement <sup>iii)</sup>	25	—	—	—	25	5	—	—	—	5
<b>Montant ajusté du BAIIA<sup>iii)</sup></b>	<b>780 \$</b>	<b>44 \$</b>	<b>136 \$</b>	<b>(131) \$</b>	<b>829 \$</b>	739 \$	45 \$	127 \$	(122) \$	789 \$
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles <sup>iv)</sup>	238	3	—	3	244	240	3	—	3	246
<b>Montant ajusté du résultat d'exploitation<sup>iii)</sup></b>	<b>542 \$</b>	<b>41 \$</b>	<b>136 \$</b>	<b>(134) \$</b>	<b>585 \$</b>	499 \$	42 \$	127 \$	(125) \$	543 \$
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	78 \$	13 \$	268 \$	(202) \$	157 \$	86 \$	14 \$	339 \$	(247) \$	192 \$

i) Sous l'en-tête Consolidation et éliminations :

- Le poste Produits comprend l'élimination de produits locatifs de 128 millions de dollars (123 millions de dollars en 2015) et d'un recouvrement de coûts de 44 millions de dollars (40 millions de dollars en 2015) comptabilisés par le secteur Propriétés de Choix et dégagés par le secteur Vente au détail.
- Le montant ajusté du résultat d'exploitation comprend l'incidence de l'élimination de produits locatifs de 128 millions de dollars (123 millions de dollars en 2015) dont il est question ci-dessus, l'élimination d'une perte de 14 millions de dollars (perte de 1 million de dollars en 2015) comptabilisée par le secteur Propriétés de Choix et liée aux ajustements de la juste valeur des immeubles de placement, classés par la société comme immobilisations corporelles ou immeubles de placement et évalués au coût, l'élimination d'un profit de 14 millions de dollars (néant en 2015) comptabilisé par le secteur Propriétés de Choix et lié aux ajustements de la juste valeur des immeubles de placement dans la coentreprise, la comptabilisation d'une charge d'amortissement de 3 millions de dollars (3 millions de dollars en 2015) liée à certains immeubles de placement comptabilisés par le secteur Propriétés de Choix et l'élimination de charges intragroupe de 3 millions de dollars (néant en 2015).
- Le poste Charges d'intérêts nettes et autres charges financières comprend l'élimination de 65 millions de dollars (62 millions de dollars en 2015) au titre de charges d'intérêts incluses dans le secteur Propriétés de Choix qui ont trait à sa dette envers la société et une perte de 181 millions de dollars liée à la juste valeur (perte de 254 millions de dollars en 2015) comptabilisée par le secteur Propriétés de Choix à l'égard des parts de catégorie B de société en commandite détenues par la société. Le poste Charges d'intérêts nettes et autres charges financières comprend également des distributions de 12 millions de dollars (11 millions de dollars en 2015) sur les parts détenues par d'autres porteurs de parts que la société, qui excluent les distributions versées à la société et une perte de 32 millions de dollars liée à la juste valeur (perte de 58 millions de dollars en 2015) sur le passif lié aux parts de fiducie de la société.

ii) Les produits tirés du secteur Services financiers comprennent des produits d'intérêts de 96 millions de dollars (92 millions de dollars en 2015).

iii) Certains éléments sont exclus du BAIIA<sup>2)</sup> afin de déterminer le montant ajusté du BAIIA<sup>2)</sup>. La direction utilise le montant ajusté du BAIIA<sup>2)</sup> à l'interne pour analyser la performance sous-jacente du secteur.

iv) Aux fins du calcul du montant ajusté du BAIIA<sup>2)</sup>, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ne tiennent pas compte d'une charge d'amortissement de 124 millions de dollars (124 millions de dollars en 2015) liée aux immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix.

## ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent communiqué de presse renferme des énoncés prospectifs portant sur les objectifs, les plans, les buts, les aspirations, les stratégies, la situation financière, les résultats d'exploitation, les flux de trésorerie, la performance, les perspectives et les occasions d'affaires de la société, ainsi que sur les questions d'ordre juridique et réglementaire qui la concernent. Les énoncés prospectifs qui figurent dans le présent communiqué de presse renferment plus particulièrement, mais sans s'y limiter, des énoncés concernant les résultats attendus ainsi que les événements et les plans futurs, les synergies et les autres avantages liés à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, la situation de trésorerie future, les dépenses d'investissement prévues et l'état et l'incidence du déploiement des systèmes de TI. Ces énoncés prospectifs particuliers figurent tout au long du présent communiqué de presse, y compris, mais sans s'y limiter, à la rubrique « Perspectives ». Les énoncés prospectifs se reconnaissent généralement à l'emploi de mots ou d'expressions comme « s'attendre à », « anticiper », « croire », « pouvoir », « entrevoir », « estimer », « objectif », « avoir l'intention de », « prévoir », « chercher à », « faire », « devoir » et autres mots ou expressions semblables, conjugués au présent, au conditionnel ou au futur, lorsqu'ils se rapportent à la société et à sa direction.

Les énoncés prospectifs reflètent les estimations, opinions et hypothèses actuelles de la société, lesquelles se fondent sur la perception qu'a la direction des tendances historiques, de la situation actuelle et des événements futurs prévus, ainsi que sur d'autres facteurs qui, de l'avis de la direction, sont appropriés dans les circonstances. Les attentes de la société quant à sa performance sur le plan de l'exploitation et à sa performance financière pour 2016 s'appuient sur certaines hypothèses, notamment en ce qui a trait aux économies de coûts prévues et à l'efficacité sur le plan de l'exploitation, ainsi qu'à la croissance continue associée aux initiatives en cours. Les estimations, opinions et hypothèses de la société sont, de par leur nature, assujetties à des incertitudes et à des éventualités importantes d'ordre commercial, économique, concurrentiel ou autre en ce qui a trait aux événements futurs et sont donc susceptibles d'être révisées. La société ne peut garantir que ces estimations, opinions et hypothèses se révéleront exactes.

Bon nombre de risques et incertitudes pourraient faire en sorte que les résultats réels de la société diffèrent sensiblement de ceux qui sont exprimés explicitement ou implicitement ou de ceux qui sont prévus dans les énoncés prospectifs, notamment ceux qui sont décrits à la rubrique 12, « Risques d'entreprise et gestion des risques », du rapport de gestion inclus dans le Rapport annuel 2015 – Revue financière de la société et dans la notice annuelle 2015 de la société (pour l'exercice clos le 2 janvier 2016). Ces risques et incertitudes comprennent les suivants :

- les changements apportés à la réglementation concernant le prix des médicaments génériques sur ordonnance, la diminution des remboursements accordés en vertu des régimes d'assurance médicaments publics et l'élimination ou la diminution des indemnités professionnelles pharmaceutiques versées par les fabricants de médicaments;
- l'incapacité de l'infrastructure de TI de la société de soutenir les besoins de celle-ci ou l'occurrence d'atteintes à la sécurité de renseignements internes ou externes, d'attaques par déni de service, de virus, de vers informatiques ou d'autres atteintes connues ou inconnues à la cybersécurité ou à la protection des données;
- l'incapacité de tirer parti des investissements dans les nouveaux systèmes de TI de la société;
- l'incapacité de la société de gérer les stocks de manière à réduire au minimum l'incidence des problèmes liés aux stocks désuets ou excédentaires et de contrôler les pertes;
- l'incapacité de réaliser les avantages stratégiques attendus de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix;
- les événements touchant la santé publique, notamment ceux liés à la sécurité des aliments ou des médicaments;
- l'incapacité d'obtenir les résultats attendus, dont la croissance des produits, les économies de coûts ou les efficacités sur le plan de l'exploitation devant découler des principales initiatives de la société, y compris de la restructuration;
- l'incapacité des franchisés de la société ou des titulaires de licences de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix (les « pharmaciens-propriétaires ») d'exercer leurs activités conformément aux procédures ou aux normes prescrites, ou la détérioration des relations entre la société et ses franchisés ou pharmaciens-propriétaires;
- l'incapacité d'obtenir les résultats souhaités au cours des négociations collectives, y compris les modalités des futures conventions collectives, ce qui pourrait entraîner des arrêts de travail;
- les changements dans les passifs d'impôt de la société, notamment en ce qui a trait à l'impôt sur le résultat, à l'impôt sur le capital, aux taxes à la consommation, à l'impôt foncier et aux autres impôts et taxes, ainsi que dans les passifs liés à la réglementation, y compris les changements découlant des modifications des lois fiscales, des règlements sur les impôts ou des cotisations futures;
- la dépendance envers certains prestataires de services indépendants, notamment ceux fournissant des services liés à la chaîne d'approvisionnement et aux gammes de vêtements de la société, de même que leur fidélisation;
- les problèmes avec des fournisseurs, tant sur les marchés bien établis que sur les marchés en développement;
- le risque que la société subisse une perte financière si ses contreparties ne s'acquittaient pas de leurs obligations prévues aux termes des contrats conclus avec celle-ci;
- l'incapacité d'effectuer une mise en marché efficace ou d'une manière qui réponde aux attentes de la clientèle;

- une intensification de la concurrence exercée par les concurrents actuels ou les nouveaux venus sur le marché;
- l'évolution de la conjoncture économique, notamment une récession économique ou des fluctuations des taux d'inflation ou de déflation, des taux d'emploi, des taux d'intérêt, des cours de change ou des cours des dérivés et des marchandises;
- l'incidence des obligations éventuelles en matière d'environnement;
- l'incapacité de la société de recouvrer ses créances sur cartes de crédit ou de les financer.

**Cette liste des facteurs qui pourraient toucher les énoncés prospectifs de la société n'est pas exhaustive. D'autres risques et incertitudes que la société ignore actuellement ou qu'elle juge actuellement sans importance pourraient faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent sensiblement de ceux qui sont précisés dans les énoncés prospectifs. Ces autres risques et incertitudes sont présentés dans les documents que la société dépose, à l'occasion, auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières, y compris, mais sans s'y limiter, à la rubrique « Risques » de la notice annuelle 2015 de la société (pour l'exercice clos le 2 janvier 2016).** Les lecteurs sont donc invités à ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs, qui traduisent les attentes de la société uniquement à la date du présent communiqué de presse. Sauf dans la mesure où la loi l'exige, la société ne s'engage pas à mettre à jour ou à réviser les présents énoncés prospectifs, que ce soit à la lumière de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement.

## PROFIL DE LA SOCIÉTÉ

### Report annuel 2015 de la société et rapport du premier trimestre de 2016 aux actionnaires de la société

Le Rapport annuel 2015 de la société et le rapport du premier trimestre de 2016 aux actionnaires de la société sont disponibles sous l'onglet « Investisseurs » du site Web de la société, à [loblaw.ca](http://loblaw.ca), et à [sedar.com](http://sedar.com).

#### Relations avec les investisseurs

Personne-ressource pour les investisseurs :  
Sophia Bisoukis  
Vice-présidente, Relations avec les investisseurs  
905-861-2436  
[investor@loblaw.ca](mailto:investor@loblaw.ca)

Personne-ressource pour les médias :  
Kevin Groh  
Vice-président, Affaires corporatives et communications  
905-861-2437  
[pr@loblaw.ca](mailto:pr@loblaw.ca)

Des informations financières supplémentaires ont été transmises par voie électronique à divers organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières au Canada par l'intermédiaire du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (« SEDAR ») et du Bureau du surintendant des institutions financières (le « BSIF »), organisme de réglementation principal de la Banque le Choix du Président, filiale de la société. La société procède à un appel à l'intention des analystes peu de temps après la publication de ses rapports trimestriels. Ces appels sont archivés sous l'onglet « Investisseurs » du site Web de la société, à [loblaw.ca](http://loblaw.ca).

#### Téléconférence et webémission

Les Compagnies Loblaw limitée tiendra une téléconférence et une webémission le 4 mai 2016 à 10 h (HAE).

Pour accéder à la téléconférence, prière de composer le 416-204-9702. La rediffusion sera disponible deux heures environ après la téléconférence au 647-436-0148, code d'accès 4056553. Pour accéder à la webémission, veuillez cliquer sur l'onglet « Investisseurs » du site [loblaw.ca](http://loblaw.ca). Préinscription possible.

De plus amples renseignements sur la téléconférence et la webémission se trouvent sur le site Web de Les Compagnies Loblaw limitée, à [loblaw.ca](http://loblaw.ca).

#### Assemblée annuelle des actionnaires

L'assemblée annuelle des actionnaires de 2016 de Les Compagnies Loblaw limitée aura lieu le 5 mai 2016, à 11 h (HAE), au centre sportif Mattamy, 50, Carlton Street, Toronto (Ontario) Canada M5B 1J2.

Pour accéder à la téléconférence, prière de composer le 416-204-9271. La rediffusion sera disponible deux heures environ après l'assemblée annuelle au 647-436-0148, code d'accès 4377497. Pour accéder à la webémission, veuillez cliquer sur l'onglet « Investisseurs » du site [loblaw.ca](http://loblaw.ca). Préinscription possible.

---

#### Notes de fin de document du communiqué de presse

---

- 1) Le présent communiqué de presse renferme des énoncés prospectifs. Voir la rubrique « Énoncés prospectifs » du présent communiqué de presse pour une analyse des principaux facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des prévisions et des projections formulées aux présentes et pour connaître les principaux facteurs et hypothèses pris en compte lors de l'établissement de ces énoncés. Le présent communiqué de presse doit être lu en parallèle avec les documents que Les Compagnies Loblaw limitée dépose, à l'occasion, auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières et qui peuvent être consultés à [sedar.com](http://sedar.com) et à [loblaw.ca](http://loblaw.ca).
  - 2) Voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR » du présent communiqué de presse.
  - 3) Les résultats des secteurs Services financiers et Propriétés de Choix sont présentés pour les périodes closes le 31 mars 2016 et le 31 mars 2015, conformément à l'exercice des secteurs. Les ajustements visant à harmoniser les résultats des secteurs Services financiers et Propriétés de Choix au 26 mars 2016 et au 28 mars 2015 sont présentés sous l'en-tête Consolidation et éliminations. Voir les rubriques « Mesures financières non conformes aux PCGR » et « Informations sectorielles » du présent communiqué de presse.
  - 4) À lire en parallèle avec la rubrique « Énoncés prospectifs » du présent communiqué de presse.
  - 5) L'augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail en 2015 ne tient pas compte non plus de l'incidence négative d'un changement apporté au modèle de distribution d'un fournisseur de produits du tabac, qui n'a pas influé sur les résultats de la période à l'étude.
-